

Nanterre, le 25/01/2024

**Division de la vie de l'élève et de la  
scolarité**  
**BSCO 1**  
Réf. : Circulaire DSDEN92 - DVESCO -  
n°2024 – 06

Affaire suivie par :  
Leila MEHENNI

Clara LACOUR  
Tél : 01 71 14 28 50  
Courriel : [ce.dsd92.hc@ac-versailles.fr](mailto:ce.dsd92.hc@ac-versailles.fr)

**Diffusion :**  
Pour attribution : A Pour Information : I

	Rectorat		INSPE
	DSDEN		Universités et IUT
	78		Gds. Etabs. Sup
	91		CANOPE
I	92		CIEP
	95	I	CIO
	Circonscriptions		CNED
	78		CREPS
	91		CROUS
I	92		DDCS
	95		78
	Lycées		91
	78		92
	91		95
	92		DRONISEP
	95		INS HEA
	Collèges		INJEP
	78		SIEC
	91		Unités pénitentiaires
I	92		UNSS
	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles		
	78		78
	91		91
I	92		92
	95		95
I	Écoles privées		
	Collèges privés		
	Lycées privés		
	MELH		
	LYCEE MILITAIRE		
	EREA		
	ERPD		

**Nature du document :**  
 Nouveau  
 Modifié

**Le présent document comporte :**  
Circulaire p.3

Le directeur académique des services de  
l'éducation nationale,  
directeur des services départementaux de  
l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine

à

Mesdames et Messieurs  
Les chefs d'établissement du second degré public

Mesdames et Messieurs  
les inspecteurs de l'Éducation nationale du  
premier degré

Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO

**POINTS CLES :**

**NOUVEAUTES :**

**CALENDRIER :**

**CONTACT en cas de difficultés (Optionnel) :**

### Circulaire départementale 2024 - 06

**Objet :** modalités d'admission dans l'enseignement public des  
élèves issus des établissements privés hors contrat et de  
l'instruction en famille – session 2024 / département des Hauts-  
de-Seine.

**Références :** note de service n°81-173 du 16 avril 1981 relative à  
l'admission dans l'enseignement public des élèves issus de  
l'enseignement privé hors contrat et de l'instruction en famille.

## I. MODALITES D'ADMISSION POUR L'ENTREE AU COLLEGE

La demande d'admission doit être effectuée via la plateforme DAFNE : <https://dafne.region-academique-idf.fr/dafne/do/eleve> .

Afin d'assurer la complétude du dossier, les familles doivent obligatoirement joindre :

- 2 justificatifs de domicile dans le département des Hauts-de-Seine (le dernier avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu ou le dernier avis d'imposition, le dernier avis de taxe d'habitation, une attestation de la CAF **de moins de 3 mois**, une attestation de la sécurité sociale **de moins de 3 mois**, une attestation d'assurance logement **de moins de 3 mois**, titre de propriété ou bail de location **récent**) ;
- une pièce d'identité du responsable légal
- une copie des bulletins trimestriels des deux dernières années. Ces éléments permettent, lors des délibérations, d'alimenter la réflexion de la commission sur le parcours du candidat ;
- le formulaire de demande d'entrée au collège public à télécharger lors du dépôt de votre demande sur DAFNE ;
- tout document permettant d'évaluer la scolarité de l'élève ;
- uniquement pour l'entrée en 6ème : les formulaires AFFELNET volet 1 et 2 à télécharger lors du dépôt de votre demande sur DAFNE.

Le dossier doit être transmis complet avant le **vendredi 26 avril 2024**, dernier délai.

Une commission départementale se tiendra le **lundi 6 mai 2024**. Elle validera le niveau de classe de l'entrée en collège pour la rentrée scolaire 2024.

Le niveau acquis des candidats est évalué au regard des éléments pédagogiques fournis et des vœux exprimés par les familles.

Attention, les candidats résidant hors du département des Hauts-de-Seine doivent s'inscrire auprès de la direction des services départementaux de l'Education nationale de leur département.

## II. MODALITES D'ADMISSION POUR L'ENTREE AU LYCEE

La direction des services départementaux de l'Education nationale des Hauts-de-Seine organise pour les élèves résidant dans le département et issus des établissements privés hors contrat, une évaluation **le jeudi 16 mai 2024**, pour l'entrée au lycée.

La demande d'admission en lycée doit être effectuée via la plateforme DAFNE : <https://dafne.region-academique-idf.fr/dafne/do/eleve> .

Afin d'assurer la complétude du dossier, les familles devront obligatoirement transmettre :

- 2 justificatifs de domicile dans le département des Hauts-de-Seine (le dernier avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu ou le dernier avis d'imposition, le dernier avis de taxe d'habitation, une attestation de la CAF **de moins de 3 mois**, une attestation de la sécurité sociale **de moins de 3 mois**, une attestation d'assurance logement **de moins de 3 mois**, titre de propriété ou bail de location **récent**) ;
- une pièce d'identité du responsable légal
- une copie des bulletins trimestriels des deux dernières années. Ces éléments permettent, lors des délibérations, d'alimenter la réflexion de la commission sur le parcours du candidat ;
- le formulaire de demande d'entrée au collège public à télécharger lors du dépôt de votre demande sur DAFNE ;
- la copie du diplôme national du brevet des collèges si l'élève l'a obtenu ;
- tout document permettant d'évaluer la scolarité de l'élève.

Le dossier doit être transmis complet avant le **vendredi 26 avril 2024**, dernier délai.

Les candidats sont évalués en fonction du niveau acquis au regard des vœux exprimés par les familles. Le niveau de connaissances requis est celui de la classe précédente (exemple : niveau de la fin de 3<sup>ème</sup> pour l'entrée en 2<sup>nde</sup> Générale et Technologique).

**L'évaluation aura lieu le jeudi 16 mai 2024**

Les épreuves sont les suivantes :

Evaluation pour une entrée en :	Nature des épreuves	Durée	Lieu de l'examen
2 <sup>nde</sup> (Voie générale)	Français Mathématiques Anglais	2 H 2 H 1 H30	Collège Masaryk CHÂTENAY- MALABRY
1 <sup>ère</sup> (Voies générale et technologique)	Français Mathématiques Anglais	2 H 3 H 2 H	Lycée Paul Lapie COURBEVOIE
Terminale (Voies générale et technologique)	Mathématiques Anglais	3 H 2 H	

Les horaires des épreuves écrites seront précisés sur les convocations qui parviendront aux candidats **dix jours au moins avant l'évaluation**. Les candidats qui n'auront pas reçu leur convocation le **6 mai 2024** devront contacter d'urgence le service de la division vie de l'élève par courriel : [ce.dsden92.hc@ac-versailles.fr](mailto:ce.dsden92.hc@ac-versailles.fr).

### III. RESULTATS ET AFFECTATIONS

**Les décisions de positionnement scolaire** des élèves ayant passés les tests d'entrée au lycée seront adressées aux familles par la division de la vie de l'élève et de la scolarité à partir du **10 juin 2024**.

L'affectation des élèves au collège public ou lycée public sera notifiée aux familles **courant juin 2024**.

Je vous remercie de bien vouloir informer les familles de l'ensemble de ces dispositions.

Le directeur académique  
Frédéric FULGENCE

